

**CONSEIL MUNICIPAL
28 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le mardi 28 février 2017 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

⇒ à l'unanimité le Conseil Municipal a débattu les orientations budgétaires pour l'année 2017 et a pris acte de ce débat.

ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ à l'unanimité

la garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux chemin de la Monseigne à parité avec l'Agglomération d'Agen pour un montant prévisionnel de 2.560.247 €, soit 1.280.123,50 € et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite entre la commune, l'Agglomération d'Agen et Ciliopée Habitat.

⇒ à la majorité

7 contre (Mme CROSON – M.BARON – Mme TEXIER – M.PEYRET – Mme MONESTES – M.SAINT MARTIN (+ pouvoir Mme CONTOU)

20 pour

La modification de la délibération n°14-017 du 14 avril 2014 – point n°20 – portant ainsi la délégation consentie à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal à 300.000 € pour la réalisation des lignes de trésorerie.

⇒ à l'unanimité

le financement du projet « Ecole et Cinéma » année scolaire 2017 proposé par l'école maternelle pour un montant de 462 €.

⇒ à l'unanimité

le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité avec le SDEE 47 ainsi que l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités correspondantes à cette délibération.

⇒ à l'unanimité

l'approbation des nouvelles conditions du prêt de 1.351.500 € contracté le 22 juillet 2004 auprès de la Caisse d'Epargne et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

⇒ à l'unanimité

la modification des modalités d'inscription à l'ALSH vacances scolaires à compter des vacances de printemps.

⇒ à la majorité

4 abstentions (Mme CROSON – M. BARON – Mme TEXIER – M. PEYRET)

23 pour

la convention tripartite entre l'Etat, l'Agglomération d'Agen et la commune de Layrac pour l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RN 21 – moyenne surface.

⇒ à l'unanimité

la suppression de la régie de recettes des pompes funèbres.

⇒ à l'unanimité

la dissimulation des réseaux électriques sur le secteur Dauzon, Tournais, Patriotique et Place Bouet avec une prise en charge de la commune de 10 % du montant hors taxe des travaux et de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

La séance est levée à 21h55.

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.